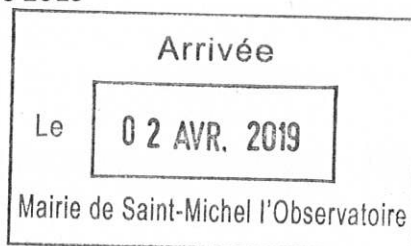


M10 7723 413 0006276 00175 S □

MAIRIE DE SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE
Madame ou Monsieur le Maire
PLACE SERRE
04870 ST MICHEL L OBSERVATOIRE

Lyon, le 25 mars 2019

Dossier suivi par la : Délégation régionale de Marseille
Tél : 04.26.22.30.00



Madame ou Monsieur le Maire,

Vous trouverez ci-joint la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Il est demandé aux maires de joindre cette note au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable que la commune présente annuellement à son assemblée délibérante (article 161 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement codifié à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales).

Conformément à ces dispositions, l'agence de l'eau adresse en effet chaque année aux maires, cette note sur « les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention ».

Cette note détaille l'origine des redevances perçues par l'agence de l'eau auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques.

Une version numérique pour reproduction est également téléchargeable sur le site Internet de l'agence de l'eau www.eaurmc.fr, rubrique « Vous êtes / Collectivités ». Je vous invite à en faire une large diffusion auprès de tous les citoyens.

Je vous prie de croire, Madame ou Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées et reste à l'écoute de vos éventuelles observations concernant ce document.

Le Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. ROY".

Laurent ROY